



Conseil économique et social

Distr. générale
12 avril 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 11 de l'ordre du jour

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer au Conseil économique et social le rapport du Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition, présenté conformément à la décision 2018/207 du Conseil.



Rapport du Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition*

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

I. Contexte

1. En avril 1977, le Conseil économique et social a créé le Sous-Comité de la nutrition, renommé par la suite Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition (dénommé ci-après le Comité permanent de la nutrition). Le mandat initial établi par le Conseil économique et social (1977) reste d'actualité : mettre l'accent sur la cohérence des politiques et l'action de sensibilisation au service de la nutrition à l'échelle mondiale. Les principaux domaines de responsabilité sont les suivants : i) suivre en permanence la direction, l'ampleur, la cohérence et l'efficacité de l'action du système des Nations Unies face aux problèmes de nutrition ; ii) être un point de convergence pour l'harmonisation des politiques et des activités du système des Nations Unies ; iii) faire preuve d'initiative concernant la définition et l'harmonisation de concepts, de politiques, de stratégies et de programmes au sein du système des Nations Unies et iv) évaluer l'expérience acquise et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs afin d'être mieux à même de formuler des directives en vue d'une action interdépendante entre les organismes des Nations Unies et au niveau des pays.

II. Évolution

2. Depuis sa création, le Comité permanent de la nutrition a acquis une solide réputation. Acteur puissant et respecté dans la sphère mondiale de la nutrition, il est l'unique entité du système des Nations Unies à disposer d'un mandat officiel qui émane d'un organe directeur et concerne exclusivement la nutrition. Il contribue à ouvrir la voie à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) (dénommée ci-après la Décennie de la nutrition), qui fait suite à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et doit stimuler la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dénommé ci-après le Programme 2030). Le Comité permanent de la nutrition demeure déterminé à veiller à ce que les Nations Unies et la communauté de la nutrition dans son ensemble soient « unis dans l'action » en renforçant la cohérence des politiques, en favorisant des actions mondiales conjointes, en améliorant le dialogue et le partage de connaissances, en encourageant la responsabilisation et en promouvant les activités de plaidoyer dans le domaine de la nutrition. Il applique une approche unifiée fondée sur le cadre des droits de l'homme, en particulier sur le droit à une alimentation suffisante et à une bonne nutrition, et il considère que l'égalité des sexes et la concrétisation des droits des femmes sont indispensables à la réalisation des objectifs en matière de nutrition.

3. Initialement, le Comité permanent de la nutrition se composait de trois catégories principales : des entités du système des Nations Unies, y compris des institutions financières et des organes intergouvernementaux, des partenaires bilatéraux et des organisations non gouvernementales (ONG), groupes de la société civile et instituts de recherche. Depuis 2016, tous les membres appartiennent au système des Nations Unies mais le Comité permanent de la nutrition invite des organisations extérieures auxquelles il accorde le statut de membres associés ou

* La version originale du présent rapport n'a pas été revue par les services d'édition.

d'observateurs. En outre, il participe activement à des plateformes multipartites, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Mouvement SUN), conscient qu'il est nécessaire de faire appel à divers acteurs pour éliminer la malnutrition sous toutes ses formes. Son secrétariat entretient des liens étroits avec les gouvernements, les instituts de recherche, les organismes financiers et les donateurs.

4. En janvier 2018, Cornelia Richter, Vice-Présidente du Fonds international de développement agricole (FIDA), est devenue la treizième personne à assurer la présidence du Comité permanent de la nutrition à l'issue d'un vote unanime du Comité exécutif. Michel Mordasini, Vice-Président du FIDA, a été Président du Comité permanent de la nutrition de 2016 à 2018. Il a fortement contribué à la réinstallation du secrétariat après le retour de celui-ci à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome. Le secrétariat était hébergé auparavant par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à Genève.

5. En 2018, le Comité permanent de la nutrition a accueilli un nouveau membre, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI). L'augmentation constante du nombre de membres (actuellement 14 membres officiels, un membre associé et deux observateurs)¹ montre bien le caractère pluridisciplinaire de la nutrition et le nombre croissant d'organismes des Nations Unies qui prennent en compte la nutrition dans leurs politiques et leur programmation. Le Comité permanent de la nutrition s'appuie sur le mandat et les points forts de ses membres, et travaille selon un principe de subsidiarité afin de garantir un maximum d'effets tout en évitant les doubles emplois. Son comité directeur est composé de représentants de la FAO, du FIDA, de l'OMS, du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de son propre secrétariat et d'un président.

6. Le Comité permanent de la nutrition conduit ses travaux conformément aux quatre objectifs stratégiques (OS) qui sont énoncés dans son Plan stratégique 2016-2020 :

a) OS 1 – Porter à son maximum la cohérence de la politique, ainsi que l'action de sensibilisation, menées par le système des Nations Unies en matière de nutrition ;

b) OS 2 – Favoriser la cohérence dans l'exécution des programmes et faire rendre des comptes à ce sujet par le système des Nations Unies ;

c) OS 3 – Étudier les nouvelles problématiques qui se font jour dans le domaine de la nutrition ;

d) OS 4 – Promouvoir le partage des connaissances au sein du système des Nations Unies.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Fonds international de développement agricole (FIDA), Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (DAES), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONU-Femmes, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI) et CGIAR (anciennement Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale) par l'intermédiaire de Bioversity International, qui a le statut de membre associé. Le secrétariat du CSA et le secrétariat du Réseau des Nations Unies pour l'initiative Renforcer la nutrition et le partenariat REACH (Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants) sont des observateurs.

7. Au fil des années, le Comité permanent de la nutrition a adapté ses stratégies de manière à pouvoir relever les défis nutritionnels en évolution constante, tout en continuant à se concentrer sur la responsabilité et la bonne gouvernance au service d'une meilleure nutrition. À cet effet, il stimule les échanges sur les questions nouvelles et dresse l'état des lieux de la nutrition mondiale et des modalités de gouvernance en vigueur dans ce domaine.

III. Paysage nutritionnel et gouvernance

8. Le Comité permanent de la nutrition contribue à la gouvernance mondiale de la nutrition au titre de ses quatre objectifs stratégiques et en s'appuyant sur l'évaluation présentée dans le document de travail intitulé *Gouvernance mondiale au service de la nutrition et rôle du UNSCN*. Il prête ainsi un appui au domaine d'action «Renforcer la gouvernance et la responsabilisation en matière de nutrition» de la Décennie de la nutrition.

9. S'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes est une responsabilité qui incombe en premier lieu aux gouvernements. Ceux-ci établissent des cadres d'action nationaux dans lesquels les autres acteurs, tant publics que privés, travaillent. Lorsqu'ils fonctionnent correctement, ces cadres fournissent des biens publics essentiels, catalysent l'appui du secteur privé afin que celui-ci apporte des contributions utiles et permettent aux consommateurs de faire les bons choix. Toutefois, les gouvernements ne sont pas les seuls responsables. Par conséquent, une gouvernance inclusive et une gestion prudente sont indispensables pour que la démarche transformative qu'il convient d'amorcer soit effective aux niveaux mondial, national et local.

10. Les organismes des Nations Unies – par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, de leurs mécanismes mobilisateurs et de leurs plateformes implantées dans les pays – aident les gouvernements à élaborer des politiques destinées à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes. Ils visent ainsi à accroître l'accès des gouvernements aux ressources dans le domaine de la nutrition et à renforcer les capacités techniques et fonctionnelles. Leurs fonctions en matière de nutrition sont liées par l'intermédiaire de mécanismes à l'échelle du système des Nations Unies, comme le Comité permanent de la nutrition.

11. Compte tenu du paysage nutritionnel en mutation et des nombreux programmes en rapport direct ou indirect avec la nutrition qui sont mis en œuvre par différents acteurs étatiques et non étatiques aux niveaux international, national et infranational, le Comité permanent de la nutrition contribue à dresser un état des lieux et à évaluer les modalités de gouvernance en vigueur. Il réunit, dans un temps limité, des communautés de pratique choisies afin de faire progresser l'analyse et les débats sur des thèmes pertinents, en tirant parti des compétences et de l'expérience de ses membres. Plus largement, il est aussi en interaction avec d'autres groupes essentiels qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, comme des partenaires bilatéraux, des consortiums de recherche, des organisations de la société civile et le secteur privé, ce par l'intermédiaire des plateformes internationales existantes. Son travail de communication aide à unir ces communautés et en incite d'autres à participer.

12. Les efforts déployés aux fins d'une exécution cohérente et responsable et d'une mise en œuvre concertée dans les pays ont donné lieu à une collaboration accrue avec le Réseau des Nations Unies pour l'initiative Renforcer la nutrition. Cette approche harmonisée permet de mieux connaître les besoins des pays afin que le Comité permanent de la nutrition puisse formuler des indications efficaces sur les politiques qui correspondent aux besoins locaux. En outre, une alliance plus étroite garantit que

les outils importants parviennent jusqu'aux utilisateurs ciblés en vue d'une conception plus pertinente des programmes. En cette période de réforme du système des Nations Unies et dans un esprit d'amélioration continue, le Comité permanent de la nutrition montre que le fait de travailler ensemble permet d'obtenir de meilleurs résultats grâce à une utilisation des ressources plus efficace et plus efficiente.

IV. Sous l'égide de la Décennie de la nutrition

13. La proclamation de la Décennie de la nutrition a placé ce thème parmi les priorités du programme politique du système des Nations Unies. Dans sa résolution [70/259](#), l'Assemblée générale des Nations Unies a sollicité l'appui de la fonction de coordination du Comité permanent de la nutrition. Dans le cadre du secrétariat informel de la Décennie de la nutrition, le Comité permanent de la nutrition a joué un rôle crucial dans les progrès accomplis en 2018, en aidant la FAO et l'OMS dans leurs fonctions de chef de file et leur mission mobilisatrice. À cet effet, il a :

- i) aidé à formuler, collecté, publié et diffusé les engagements de diverses entités des Nations Unies, ainsi que d'autres acteurs, à l'égard de la Décennie de la nutrition ;
- ii) contribué à élaborer le [programme de travail de la Décennie de la nutrition](#) et à déterminer comment ce document pourrait être actualisé. Des activités supplémentaires sont énumérées au titre de l'OS 4 (Promouvoir le partage des connaissances au sein du système des Nations Unies).

14. La malnutrition est un problème universel dont il faut par conséquent avoir une vision complète pour trouver des solutions. Afin que la Décennie de la nutrition soit fructueuse, le Comité permanent de la nutrition s'emploie à renforcer les synergies entre les acteurs et les secteurs ayant une incidence sur la nutrition, ainsi qu'avec les différentes décennies en cours au sein du système des Nations Unies.

15. Le FIDA, qui a été le premier organisme des Nations Unies à [s'engager dans le cadre de la Décennie de la nutrition, en 2017](#), est idéalement placé pour faire rapport sur les progrès accomplis jusqu'à présent. Compte tenu de sa nature double – à la fois organisme des Nations Unies spécialisé dans la petite agriculture et le développement durable, et institution financière fournissant aux gouvernements les fonds nécessaires pour réaliser des investissements durables et efficaces dans le domaine de la nutrition –, il joue un rôle unique parmi les acteurs du développement. Ses activités ciblent les habitants les plus pauvres et les plus vulnérables des zones rurales, notamment les femmes, les enfants, les jeunes (en particulier les adolescentes) et les autochtones. En octobre 2018, lors d'une conférence internationale sur les adolescentes², le FIDA a appelé à mener des interventions qui ne se limitent pas aux questions de santé, de façon à mettre davantage l'accent sur des approches globalistes qui permettent de prévenir les mariages et les grossesses précoces. Une attention particulière a été accordée aux initiatives d'autonomisation des jeunes et des populations autochtones afin que les filles puissent grandir et s'instruire dans un environnement sain et sans danger.

16. En 2018, tous les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) approuvés par le Conseil d'administration du FIDA, sans exception, tenaient compte de la nutrition. S'agissant des projets (prêts et subventions), 13 des 27 projets dont le financement avait été approuvé, soit 48 pour cent des projets de l'année, tenaient compte de la nutrition³, alors que l'objectif initial avait été fixé à 33 pour cent. Le

² Organisée par le FIDA, en étroite coopération avec Save the Children Italie et avec l'appui du Gouvernement du Canada. *Ne laisser personne de côté : la cause des adolescentes*, Rome, 22 et 23 octobre 2018.

³ Projets tenant compte de la nutrition que le Conseil d'administration du FIDA a approuvés dans 13 pays en développement (États membres du FIDA) : Bangladesh, Bénin, Burundi, Brésil,

FIDA a organisé deux ateliers régionaux⁴ en vue de renforcer les capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes tenant compte de la nutrition. Il a ainsi formé 117 spécialistes⁵ représentant plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe où il avait investi. En outre, il a prêté une assistance technique à la conception de COSOP, à la formulation de projets et à leur mise en œuvre. Il a également publié un guide détaillé sur les chaînes de valeur tenant compte de la nutrition⁶ afin de faciliter l'élaboration de projets. Il a formulé un nouveau plan d'action pour la nutrition (2019-2025) ; il s'engage à améliorer la nutrition de 12 millions de personnes d'ici à 2021 et à faire passer à 50 pour cent la proportion de projets tenant compte de la nutrition sur la même période⁷.

V. Objectif stratégique 1 – Porter à son maximum la cohérence de la politique, ainsi que l'action de sensibilisation, menées par le système des Nations Unies en matière de nutrition

Les activités liées à ce thème contribuent à deux domaines d'action de la Décennie de la nutrition : «Gouvernance et reddition de comptes renforcées dans le domaine de la nutrition»⁸ et «Systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains».

17. Les cibles nutritionnelles mondiales convenues par l'Assemblée mondiale de la santé (WHA) en 2012, les cibles relatives aux maladies non transmissibles et les recommandations formulées lors de la CIN2 en 2014 orientent clairement la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes. Elles s'inscrivent dans le droit fil des objectifs de développement durable (ODD) et doivent, à ce titre, être considérées comme transversales et essentielles à la concrétisation du Programme 2030. La Décennie de la nutrition amplifie ce message en appelant à mener, pendant 10 ans, une action mondiale accélérée et coordonnée de sorte que les objectifs susmentionnés puissent être atteints.

18. Dans l'optique de maximiser la cohérence des politiques et le plaidoyer en faveur de la nutrition, il est crucial que la nutrition soit pleinement intégrée dans divers processus et plateformes intergouvernementaux. Par conséquent, l'engagement pris par le Comité permanent de la nutrition en 2018 englobait des activités menées avec les organes mentionnés ci-dessous en vue de promouvoir la transmission de messages nutritionnels cohérents entre ces différents organes, en mettant en relation la santé, le Programme 2030, la parité hommes-femmes et la sécurité alimentaire :

Guinée, Haïti, Honduras, Mozambique, Myanmar, Niger, République centrafricaine, Sierra Leone et Tchad.

⁴ Le domaine d'action 2 du FIDA (Contribuer au renforcement des capacités en matière d'agriculture tenant compte de la nutrition) participe aux domaines d'action 1, 3, 4 et 5 de la Décennie de la nutrition.

⁵ À savoir 71 personnes du Botswana et 46 du Panama.

⁶ <https://www.ifad.org/en/web/knowledge/publication/asset/40805038>.

⁷ Un projet tenant compte de la nutrition comporte des objectifs, des activités et des indicateurs explicites qui intéressent la nutrition.

⁸ Le Programme de travail de la Décennie de la nutrition s'articule autour de six domaines d'action transversaux et liés entre eux qui découlent des recommandations du Cadre d'action, à savoir : i) systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains ; ii) systèmes de santé harmonisés assurant la couverture universelle des mesures nutritionnelles essentielles ; iii) protection sociale et éducation nutritionnelle ; iv) commerce et investissements pour une meilleure nutrition ; v) environnement sûr et favorable à la nutrition pour tous les âges et vi) gouvernance et reddition de comptes renforcées dans le domaine de la nutrition.

a) Le Comité permanent de la nutrition a réuni un [groupe d'experts chargé d'établir un lien entre la nutrition et les ODD faisant l'objet d'un examen](#) (juin 2018). Cette manifestation s'appuyait sur les enseignements tirés lors de la [réunion du groupe d'experts sur l'ODD 2](#) (juin 2017) et sur les résultats d'une manifestation plus récente, organisée conjointement par la FAO, l'OMS et le Comité permanent de la nutrition et intitulée [Actioning Nutrition to drive the 2030 Agenda](#) [traiter la question de la nutrition pour stimuler le Programme 2030], qui s'est tenue quelques semaines avant le forum EAT de Stockholm (juin 2018). Des spécialistes d'horizons extrêmement divers (universités, instituts de recherche, secteur privé, système des Nations Unies et société civile) ont passé une journée et demie à examiner les ODD sous différents angles, en mettant en lumière la connexion que la nutrition pouvait permettre d'établir entre les ODD et le rôle de catalyseur qu'elle pouvait jouer dans leur mise en œuvre. À l'issue des débats, le Coordonnateur du Comité permanent de la nutrition a communiqué les messages clés aux États membres à l'occasion d'une séance d'information. Il est important de noter que plusieurs des auteurs ayant participé au document d'information ont ensuite publié leur contribution sous la forme d'un document à part entière, en saluant le processus du Comité permanent de la nutrition. De plus, le secrétariat du Comité permanent de la nutrition a été invité à participer à l'élaboration du document *Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition. Rapport du Secrétaire général*, présenté à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ([A/73/293](#), août 2018).

b) Le Comité permanent de la nutrition a apporté son concours à la préparation des processus intergouvernementaux de ses membres, comme la WHA, le Conseil de la FAO, la Commission de la condition de la femme et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et y a pris part, afin d'aider à promouvoir des systèmes alimentaires durables et sains.

c) Pour encourager la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes, et en sa qualité de membre et d'organisateur des réunions de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, le secrétariat du Comité permanent de la nutrition : i) a prêté un appui à la formulation du plan de travail et des objectifs de l'Équipe spéciale ; ii) a aidé les missions dans les pays et a dirigé la rédaction d'une note d'orientation sur la nutrition aux fins des prochaines missions ; iii) a élaboré le [dossier d'information Maladies non transmissibles, alimentation et nutrition](#) en préparation de la Troisième Réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles, qui s'est tenue sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018 et iv) a contribué à l'organisation de la manifestation parallèle du Comité permanent de la nutrition et de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles intitulée [Amis de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles : aider les États membres à atteindre les cibles des ODD en rapport avec les maladies non transmissibles](#) (septembre 2018, siège de l'Organisation des Nations Unies) et y a participé.

d) Le Comité permanent de la nutrition a fait partie du Groupe consultatif du CSA et de la plupart de ses équipes techniques spéciales, en particulier celle intéressée par la nutrition. Tout au long de ce processus, son secrétariat s'est efforcé de trouver des positions et des approches fondées sur un consensus entre les membres, et a fait des déclarations au nom des membres qui ne pouvaient pas être présents. Le Comité permanent de la nutrition recueille également des idées pour faire progresser ses travaux, comme il l'a fait dans le cadre de la manifestation qu'il a animée conjointement avec le CSA sur le thème [Évaluer les systèmes alimentaires pour améliorer la nutrition. Vers l'élaboration des directives volontaires du CSA](#), à l'occasion de la manifestation [Accélérer l'élimination de la faim et de la malnutrition](#),

organisée par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et la FAO. Ces manifestations ont également servi à mettre en relation les activités du Comité permanent de la nutrition avec les offres de la plateforme du CSA et à alimenter les débats en séance plénière, notamment celle qui s'est tenue à la quarante-cinquième session du CSA sur le thème *Systèmes alimentaires et nutrition : mise en commun des bonnes pratiques et de l'expérience acquise*.

e) Conformément à son engagement sans réserve quant à l'obligation de rendre compte aux États membres, le Comité permanent de la nutrition a effectué une présentation officielle à la réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social (avril 2018, New York) afin de montrer comment ses activités permettaient de maximiser la cohérence des politiques et le plaidoyer en faveur de la nutrition dans l'ensemble du système des Nations Unies, et afin de faire connaître les défis mondiaux actuels dans le domaine de la nutrition, y compris les faits nouveaux relatifs à la Décennie de la nutrition. Le *rapport de 2018 au Conseil économique et social* a également été présenté pour faire suite à la décision 2018/207 de cet organe.

19. Le Comité permanent de la nutrition mène plusieurs initiatives destinées à faire circuler les messages dans le cadre de ses activités de communication (voir l'OS 4 – Promouvoir le partage des connaissances au sein du système des Nations Unies) afin d'aider les membres et les abonnés à participer réellement à ces débats et de faire comprendre à un public plus large combien il est important de mettre en relation ces programmes thématiques.

VI. Objectif stratégique 2 – Favoriser la cohérence dans l'exécution des programmes et faire rendre des comptes à ce sujet par le système des Nations Unies

Les activités liées à ce thème contribuent à trois domaines d'action de la Décennie de la nutrition : «Systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains», «Environnement sûr et favorable à la nutrition pour tous les âges» et «Gouvernance et reddition de comptes renforcées dans le domaine de la nutrition». D'autres domaines d'action seront traités dans les années à venir.

20. Il faut que des politiques cohérentes soient suivies d'une exécution en accord avec elles sur le terrain afin d'atteindre les cibles mondiales ayant trait à la nutrition. Pour conseiller les pays sur la définition et la présentation d'engagements SMART (spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et limités dans le temps) et sur l'établissement de rapports à ce sujet, et faciliter ainsi le processus de prise d'engagements, le Comité permanent de la nutrition a contribué à la production du document *Strengthening nutrition action : a resource guide for countries based on the policy recommendations of the Second International Conference on Nutrition (ICN2) [renforcer l'action en faveur de la nutrition : guide de référence pour les pays fondé sur les recommandations stratégiques issues de la CIN2]*.

21. Le Comité permanent de la nutrition s'efforce de fournir des orientations mondiales sur certaines solutions et stratégies de politique générale afin d'améliorer l'action au niveau des pays, conformément au Programme 2030 et aux divers cadres stratégiques régionaux. Des principes communs clairs doivent guider l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales, qui peuvent ensuite être appliquées à des contextes spécifiques, en vue de la formulation de stratégies pragmatiques et adaptées à la situation locale. Dans ce domaine, le Comité permanent de la nutrition travaille en étroite collaboration avec le secrétariat du Réseau des Nations Unies pour l'initiative Renforcer la nutrition et du partenariat REACH (Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants), qui mobilise les forces des Nations Unies

au niveau des pays. L'un des principaux objectifs fixés pour 2018 était de continuer à diffuser les publications du Comité permanent de la nutrition produites en 2016 et 2017 afin de stimuler les débats et de permettre une exécution cohérente et responsable à l'échelle du système des Nations Unies. À ce titre, la *Note d'orientation sur l'intégration de la nutrition dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement* a été distribuée dans les pays par l'intermédiaire du Réseau des Nations Unies pour l'initiative Renforcer la nutrition, ainsi que des bureaux de pays des membres du Comité permanent de la nutrition. Le Comité permanent de la nutrition continuera à travailler avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de créer des messages cohérents pour que ces activités se poursuivent. Par ailleurs, il a commencé à cartographier les enseignements tirés des interventions nutritionnelles menées dans les pays afin d'analyser comment les orientations mondiales sont appliquées au niveau des pays.

22. Des progrès considérables ont été accomplis en 2018 quant à la mise à jour de la déclaration conjointe intitulée *Prise en charge communautaire de la malnutrition aigue sévère* (2007), dont l'objectif était de veiller à ce que les derniers éléments et les directives les plus récentes soient pris en compte. Ces travaux sont dirigés par le secrétariat du Comité permanent de la nutrition, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'OMS, l'UNICEF et le PAM. La version actualisée sera publiée au début de l'année 2019 et alimentera les débats au sommet sur l'émaciation, qui se tiendra plus tard dans l'année.

VII. Objectif stratégique 3 – Étudier les nouvelles problématiques qui se font jour dans le domaine de la nutrition

Les activités liées à ce thème contribuent aux deux premiers objectifs stratégiques et aux domaines d'action de la Décennie de la nutrition.

23. Pour que la Décennie de la nutrition aboutisse à des résultats pérennes, la communauté internationale doit se montrer visionnaire et s'adapter à un paysage nutritionnel en mutation constante. Le Comité permanent de la nutrition rassemble des éléments nouveaux et d'apparition récente issus de plusieurs sources afin d'alimenter les débats qui contribuent à la convergence et à la cohérence des politiques. Il réunit ses membres en vue de collecter les dernières orientations et opinions découlant de leurs travaux, ce qui aboutit à la rédaction de déclarations communes destinées à guider l'action aux niveaux mondial et national.

Des systèmes alimentaires durables pour une meilleure nutrition

Les activités liées à ce thème contribuent à un domaine d'action de la Décennie de la nutrition : «Systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains».

24. Les systèmes alimentaires – autrement dit, les types d'aliments produits et leurs modes de transformation, d'échange et de commercialisation – ne parviennent pas à fournir, de manière durable, des aliments sans danger, diversifiés, riches en nutriments et en quantité suffisante pour tous. Il est vital de les rendre durables et favorables à l'adoption de régimes alimentaires sains pour améliorer la nutrition. Cela n'est possible que lorsqu'une production de qualité est à même de pallier les carences en micronutriments, axée sur la réduction de la consommation d'aliments fortement transformés qui contiennent trop de sucre, de sel et de gras, et obtenue d'une manière qui favorise la biodiversité et respecte l'environnement. La CIN2 a appelé à renforcer

les systèmes alimentaires durables. La Décennie de la nutrition va plus loin en prêtant un appui à l'amélioration de la qualité de l'alimentation par l'intermédiaire de systèmes alimentaires durables.

25. Les mesures que le Comité permanent de la nutrition a prises afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs sont les suivantes :

a) Les investissements dans les systèmes alimentaires sont souvent sans lien avec les politiques et les programmes relatifs à la nutrition. Les politiques d'investissement dans les secteurs agricole et alimentaire visent à accroître le rendement économique et non la qualité des aliments produits. Par conséquent, le Comité permanent de la nutrition s'est appuyé sur les constatations figurant dans le document de consultation *Investir pour des systèmes alimentaires sains* pour solliciter les institutions financières internationales. En février 2018, il a organisé, avec l'IFPRI, le séminaire conjoint sur les politiques intitulé *Investissement en faveur de la nutrition*. Cette manifestation a été très suivie puisque plus de 200 personnes y ont participé, en face à face ou de manière virtuelle. Les débats sur les investissements en faveur d'une amélioration de la santé et de la nutrition se sont poursuivis dans le cadre du *Dialogue mondial sur le financement* qui s'est tenu en avril 2018 en préparation de la *Troisième Réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles*. Le rôle du Comité permanent de la nutrition dans ce processus a consisté à souligner combien il était nécessaire de modifier les investissements dans divers domaines – il s'agit notamment d'apporter des améliorations de grande envergure aux infrastructures mais aussi de prêter un appui à petite échelle dans le domaine technique et en matière de commercialisation, ou encore de financer la technologie et la recherche, ainsi que de favoriser le développement, au service de la nutrition – et de les compléter par des mesures réglementaires et volontaires, l'éducation des consommateurs et des mesures d'incitation.

b) Le Comité permanent de la nutrition a élaboré, avec l'aide d'Olivier de Schutter, ancien Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (2008-2014), la publication *UNSCN News 43 - Advancing equity, equality and non-discrimination in food systems : Pathways to reform (2018) [faire progresser l'équité, l'égalité et la non-discrimination dans les systèmes alimentaires : pistes de réforme]*. Cette publication présente certains des facteurs de la malnutrition, montre comment ils se recoupent et se chevauchent, et explique en quoi cela aggrave l'exclusion de groupes de personnes et les empêche de surmonter une malnutrition et une pauvreté persistantes et intergénérationnelles.

c) Le Comité permanent de la nutrition a contribué à intégrer la nutrition et les maladies non transmissibles dans les propositions de projet imminentes du *Programme pour des systèmes alimentaires durables (SFS) du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables* (renommé depuis «réseau One Planet») ainsi que dans l'ensemble des communications et des messages y afférents, en établissant un lien entre production durable et consommation durable et saine.

d) La conclusion du document du Comité permanent de la nutrition intitulé *Des régimes alimentaires durables pour la santé des populations et de la planète* (2017) a été reprise lors de plusieurs manifestations internationales tenues en 2018 et figure dans le rapport de la *Commission EAT-Lancet* (janvier 2019). Tout au long de l'année 2018, le Comité permanent de la nutrition a fourni des indications sur le cadre transformatif One Planet en faveur de systèmes alimentaires durables et a donné la possibilité à l'ensemble des membres de participer en réalisant une présentation à sa réunion physique de novembre 2018. Le cadre de la FAO relatif aux systèmes alimentaires a été présenté en parallèle.

e) Dans le contexte du CSA, le Comité permanent de la nutrition a animé plusieurs manifestations, au cours desquelles il a mis en évidence comment les systèmes alimentaires pouvaient améliorer davantage la nutrition, y compris grâce aux [espèces de petits poissons riches en micronutriments](#), et la nécessité de [transcrire les politiques dans les pratiques nationales](#).

L'école, un système pour améliorer la nutrition

Les activités liées à ce thème contribuent à deux domaines d'action de la Décennie de la nutrition : «Systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains» et «Environnement sûr et favorable à la nutrition pour tous les âges».

26. On sait que les repas scolaires incitent les enfants à se rendre à l'école et à y rester, ce qui, au bout du compte, améliore leur apprentissage. Une bonne nutrition permet aux élèves d'atteindre un meilleur niveau en mathématiques, en langues et lors des tests cognitifs. Par conséquent, les repas scolaires sont un investissement dans l'avenir. En outre, les écoles constituent un terreau fertile où les familles – directement et par l'intermédiaire des messages que les enfants répètent à la maison – peuvent apprendre et expérimenter des pratiques alimentaires saines et comprendre l'importance de l'activité physique.

27. Les mesures que le Comité permanent de la nutrition a prises afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs sont les suivantes :

a) Le document *L'école, un système pour améliorer la nutrition* (2018) a été élaboré sous la direction du secrétariat du Comité permanent de la nutrition, qui s'est appuyé sur les compétences spécialisées du personnel technique de huit membres (FAO, Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA], FIDA, UNICEF, PAM, OMS et Bioversity International/IFPRI). Des acteurs extérieurs à la famille des Nations Unies ont également apporté des contributions, notamment la Fondation Bill et Melinda Gates, Global Child Nutrition Foundation (GCNF), Partnership for Child Development (PCD) et la Banque mondiale. Les constatations figurant dans ce document ont été présentées à la [conférence internationale sur les jardins scolaires](#) (avril 2018, Philippines) puis au séminaire d'une demi-journée sur la nutrition des enfants d'âge scolaire (mai 2018, Washington). Ces travaux ont facilité l'élaboration du cadre de ressources relatif aux [programmes d'alimentation scolaire conçus au plan national](#), un produit de la connaissance élaboré par les organismes ayant leur siège à Rome qui harmonise les approches et les outils existants et tire parti de l'immense expertise et expérience concernant les modèles d'alimentation scolaire conçus au plan national, et qui constituera un chapitre de l'ouvrage *Schools, Gardens and Agrobiodiversity : Promoting Biodiversity, Food, Nutrition and Healthy Diets* (titre provisoire) [écoles, jardins et biodiversité agricole : promouvoir la biodiversité, l'alimentation, la nutrition et les régimes alimentaires sains], à paraître en 2019.

Participation du secteur privé pour de meilleurs résultats nutritionnels

Les activités liées à ce thème contribuent à tous les domaines d'action de la Décennie de la nutrition.

28. Aux réunions physiques de mars et novembre 2018, les membres du Comité permanent de la nutrition ont été invités à faire part de leur expérience et des règles afférentes aux partenariats entre les entités des Nations Unies et le secteur privé. Cela a permis de mieux cerner les éventuelles possibilités et les difficultés liées à ce type de relations, en particulier pour les organismes qui envisagent un tel engagement. En 2019, l'idée est de répertorier les données d'expérience, stratégies, politiques, directives et cadres intéressant la collaboration d'entités des Nations Unies avec le

secteur privé au service d'une meilleure nutrition. La tenue d'une réunion destinée à examiner de manière plus approfondie les contributions reçues est actuellement à l'étude. Si une telle manifestation est jugée utile, elle pourrait aboutir à l'élaboration d'un ensemble de principes fondamentaux relatifs à la collaboration avec des acteurs du secteur privé dans le domaine de la nutrition.

VIII. Objectif stratégique 4 – Promouvoir le partage des connaissances au sein du système des Nations Unies

Les activités liées à ce thème contribuent aux deux premiers objectifs stratégiques et à tous les domaines d'action de la Décennie de la nutrition.

29. Les outils et les produits de communication sont importants pour diffuser les débats menés et les engagements pris dans une enceinte auprès d'un public beaucoup plus large. Ils contribuent au décloisonnement et montrent comment la nutrition peut stimuler la réalisation de divers objectifs de développement. En 2018, les produits de communication du Comité permanent de la nutrition ont évolué de manière à mieux informer les communautés de la santé, de l'agriculture, de la nutrition, de l'environnement et de l'action humanitaire au sens large sur les questions que les membres de cet organe traitent au titre des deux premiers objectifs stratégiques et les rapprocher. Les liens entre les thèmes susmentionnés sont particulièrement visibles dans les bilans concernant la manière dont le Comité permanent de la nutrition met en relation les discussions et les recherches visant à améliorer la nutrition que mènent les différents secteurs et acteurs.

a) À l'appui des activités de sensibilisation qui s'inscrivent dans le cadre de la Décennie de la nutrition, le secrétariat du Comité permanent de la nutrition a recueilli des contributions auprès de ses membres en vue de prêter un appui à la production du *rapport intérimaire biennal sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition*. Par ailleurs, il a été l'intervenant le plus actif sur Twitter au sujet de la Décennie de la nutrition et continue à faire connaître le potentiel de cet événement, notamment en mettant en avant les actualités les plus récentes sur les [pages web qui y sont consacrées](#) et dans des bulletins d'information. La publication *UNSCN News 42 – A Spotlight on the Nutrition Decade* [gros plan sur la Décennie de la nutrition], parue en 2017, a continué à être utilisée comme document de référence. Elle donne des exemples qui illustrent la mise en œuvre concrète de la Décennie de la nutrition, notamment aux fins des formations dispensées par le Comité permanent de la nutrition au niveau régional et dans les pays.

b) Tout au long de l'année 2018, des produits et des actualités du Comité permanent de la nutrition sont apparus régulièrement dans les notes d'information et les bibliothèques en ligne d'autres entités, notamment les suivantes : pacte de l'IFPRI, Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, pôle de connaissances sur les ODD de l'Institut international du développement durable (IIDD), bulletin d'information du Rapporteur spécial des Nations Unies, pôle de plaidoyer en faveur de l'ODD 2, Mouvement SUN, EBSCOhost et membres du Comité permanent de la nutrition.

c) Le partage d'actualités et d'informations sur la nutrition s'est également intensifié grâce à des alertes électroniques et des bilans trimestriels adressés aux abonnés, ainsi qu'auprès d'un plus large public par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

d) Afin d'optimiser l'assimilation des renseignements, le Comité permanent de la nutrition traduit ses documents de réflexion dans les six langues officielles des Nations Unies.

e) En outre, il a animé plusieurs communautés de pratique en ligne : i) communauté de pratique AREA sur la réduction de l'anémie (en 2017) ; ii) communauté de pratique agriculture-nutrition ; iii) groupe électronique sur la nutrition et le changement climatique et iv) forum de discussion électronique sur la nutrition et les maladies chroniques non transmissibles. La création d'un nouveau forum sur les droits de l'homme, la loi et les maladies non transmissibles est à l'étude pour 2019.

f) Le secrétariat a participé, à la demande, aux publications suivantes : « *Transforming the food system to fight non-communicable diseases* » [transformer le système alimentaire pour lutter contre les maladies non transmissibles] (The British Medical Journal, article à paraître au début de l'année 2019) ; « Ten Years to Achieve Transformational Change : the United Nations Decade of Action on Nutrition (2016-2025) » [10 ans pour opérer un changement en profondeur : la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)], chapitre de la publication *Sustainable Diets : Linking Nutrition and Food Systems* [régimes alimentaires durables : établir un lien entre nutrition et systèmes alimentaires] (CAB International, disponible début 2019) ; *FAO Policy Guidance Note #12 : Food systems for healthy diets* [note d'orientation n° 12 de la FAO : les systèmes alimentaires au service d'une alimentation saine] (FAO, disponible début 2019). L'objectif était de faire davantage reconnaître, dans le monde entier, que la nutrition est une composante essentielle du développement durable.

IX. Conclusion

30. Le Comité permanent de la nutrition a œuvré pour porter à son maximum la cohérence des politiques dans les organismes des Nations Unies et pour commencer à élaborer des directives mondiales sur les politiques et la programmation en matière de nutrition, conformément aux cadres mondiaux et à ses objectifs stratégiques. La participation des membres a permis de trouver des synergies et des moyens d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. En collaborant à divers processus et plateformes, le Comité permanent de la nutrition a fait reconnaître davantage combien il est important de traiter de façon cohérente la nutrition et les défis qu'elle comporte dans l'ensemble du système des Nations Unies, ce qui est crucial pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a fourni des indications sur l'intégration de la nutrition dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en vue de son exécution au niveau national et continue à les diffuser auprès des équipes de pays des Nations Unies, directement ou par l'intermédiaire de ses membres.

31. Le Comité permanent de la nutrition entend continuer à promouvoir la cohérence des politiques et de l'exécution dans l'ensemble du système des Nations Unies. À cet effet, il compte élargir encore sa base de membres afin d'avoir une approche plus complète de la nutrition. En outre, il renforcera sa collaboration avec les organes directeurs de ses membres. Il continuera à mettre en évidence les liens entre les différents éléments du Programme 2030 et à contribuer à la réussite de la Décennie de la nutrition et à la réalisation des ODD.